

COMPTE RENDU

SEANCE DU 12 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 12 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de MONTET-ET-BOUXAL, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane LEPRETTRE Maire

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 10 Votants : 10

Sont présents : MM Stéphane LEPRETTRE - Albert CASTANIE - Jean-Lou CALMEJANE - Jacky FEYT - Laurent POMPIE - Mmes Sylvie BOUSQUET - Nathalie ESTIVAL - Cécile LADIRAT - Marie DOLIQUE - Aurélie PAULET.

Absent(e)s: M Olivier LAW-MINE

Absent(e)s excusé(e)s : -

Date de la convocation : 05/09/2019

Secrétaire de séance : Mme Marie DOLIQUE

Ordre du jour :

- 1. Passation d'un accord cadre pour l'achat de carburants**
- 2. Validation du projet d'implantation des ralentisseurs**
- 3. Adoption du RPQS 2018 « Assainissement »**
- 4. Remplacement pour le poste d'agent d'entretien**
- 5. Points divers**

Point complémentaire :

Le conseil débute en présence de M. Guillaume CARSAC et Mme Véronique CARSAC représentant du GAEC DES LILAS, et de Jean-Luc DOLIQUE représentant la société CAPEL – CAPFORCE. Ils présentent au conseil le projet de construction d'un poulailler de 15 000 poules pondeuses sur la commune.

Le projet a reçu un avis défavorable de la CDPENAF (Commission Départemental de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers) pour motif de mitage (installation du bâtiment éloigné du lieu de l'exploitation actuelle).

Le projet prévoit l'installation du bâtiment au lieu-dit « les brulets », pour 15 000 poules il faut prévoir une aire de parcours de 6ha.

Le conseil municipal est sollicité pour donner son avis sur la suite à donner à la demande de permis de construire.

Le vote est effectué à bulletins secrets.

M Jean-Lou CALMEJANE ne participe pas au vote.

Résultat : 6 votes pour un avis favorable et 3 votes contre.

Un avis favorable de la mairie sera mentionné sur la demande de permis de construire.

1. Passation d'un accord cadre pour l'achat de carburants

Vote repoussé car un nouveau projet assouplissant la règle des marchés publics doit être publié prochainement.

2. Validation du projet d'implantation des ralentisseurs

Le dossier de subvention « amendes de police » relatif à la sécurisation de la circulation dans le centre de Lavitarelle a été validé par le Conseil Départemental. Une subvention de 5798.93 € a été accordée (déjà versée). Cette subvention doit être reversée sous la forme d'un fond de concours au Grand Figeac pour être ajoutée à l'enveloppe "investissement voirie" de la commune.

Le traçage du rond-point, de la place de la mairie et des passages piétons est prévu courant octobre.

Le conseil municipal valide l'implantation des 3 ralentisseurs (montant estimé à 15235.56 € TTC) afin de réduire la vitesse de circulation dans Lavitarelle. Il doit être vérifié avec le Grand Figeac et l'entreprise devant réaliser les travaux la possibilité de les installer d'ici la fin de l'année.

Le conseil décide à l'unanimité des présents de valider le reversement de la subvention "amendes de police" au Grand Figeac et l'implantation des 3 ralentisseurs.

3. Adoption du RPQS 2018 « Assainissement »

Après la présentation du rapport synthétique, le conseil municipal valide le RPQS assainissement 2018 de la commune de MONTET ET BOUXAL.

4. Remplacement pour le poste d'agent d'entretien

Suite au licenciement de Mme Kadhija Agoune au 28/08/19 (suite à son inaptitude physique pour le poste occupé), il est décidé de lancer le recrutement d'un nouvel agent sur un profil de poste identique au précédent, à savoir :

- Durée hebdomadaire : 10h / semaine (sur 4 jours / semaine)
- Fonctions : Ménage dans les locaux communaux et être en capacité de suppléer la cantinière.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la demande de recherche de personnel.

5. Points divers

- Logement locatif classé en insalubrité (logement locatif appartenant à un propriétaire privé)

Un arrêté préfectoral a classé un logement locatif occupé par un couple de personnes en état d'insalubrité sur la commune. La propriétaire des locaux n'a toujours pas réalisés les travaux imposés pour lever cet arrêté. L'ARS et la DDT lors d'une réunion ont informé que la Mairie avait éventuellement la possibilité de se substituer au propriétaire pour réaliser les travaux.

Le montant de ces travaux sera ensuite refacturé au propriétaire.

Le conseil municipal demande d'étudier avec l'ARS :

- comment faire pour effectuer une partie des travaux (fenêtres) avant l'hiver

- par quelle procédure la somme des travaux sera recouvrée auprès du propriétaire

- Tarif location local "ancien salon de coiffure"

Le loyer demandé pour l'ancien salon de coiffure est de 250 € TTC / mois.

Une personne serait intéressée pour installer un bureau mais trouve ce tarif trop élevé.

Afin que ce local retrouve un locataire, le conseil municipal décide de ramener le loyer à 180 € TTC / mois.

- Devis changement éclairage école

Les luminaires qui ont été installés dans les locaux de la nouvelle école présentent des défaillances récurrentes. Les modèles installés ne sont plus commercialisés et les pièces de rechanges ne se trouvent plus. M. le Maire présente un devis de ELECTRICITE ESR pour changer les luminaires d'une des classes et du couloir. Le Conseil Municipal propose de faire établir un nouveau devis avec les luminaires des 2 classes ainsi que du couloir.

- Motion contre la réorganisation du réseau des Finances Publiques

Le conseil municipal valide la proposition de motion contre la réorganisation du réseau des Finances Publiques. (Suppression des trésoreries en milieu rural).

- Logement de l'ancienne école du Montet

La locataire du logement à l'étage informe le conseil municipal que des nuisibles sont présents dans le grenier et les cloisons et qu'elle a noté une forte augmentation de sa facture de gaz par rapport à l'an passé

Une entreprise de dératisation doit passer dans le logement pour éradiquer ces nuisibles. Après le passage de l'entreprise, le conseil municipal décide de vérifier l'isolation du logement et envisage de refaire l'isolation en cas de besoin.

- Voitures « épaves » présentes sur la commune

La procédure de demande d'enlèvement des voitures « épaves », abandonnées par leurs propriétaires est en cours. La fourrière doit enlever ces véhicules dans les prochains jours.

Points d'informations complémentaires :

- L'aspirateur de la station de lavage est défectueux : un devis de réparation a été demandé mais pas encore reçu
- Columbarium et caveau communal : installations au cimetière de Bouxal prévues fin octobre 2019
- Vitrail de l'église de Bouxal : devis de réparation et de protection signé en attente de l'intervention de l'entreprise qui doit effectuer les travaux
- Rappel du prix des terrains au lotissement 10€ / m², terrains viabilisés et raccordés à l'assainissement collectif
- Travaux à la Supérette : A voir pour faire nettoyer la toiture, changer les plaques du plafond, demander un devis à Quercy fer pour la serrure. Devant de la Supérette à voir pour mettre de l'enrobé en 2020.
- Hameau d' Armal : la buse située devant chez M TEULET doit être débouchée

- Chemins ruraux : les saignées d'évacuation des eaux pluviales doivent être reprises
- Epareuse à passer dans certains chemins : une demande de devis est en cours
- Tarif carburant : est-il possible de revoir le prix ? La formule de calcul du prix de vente a été revue lors du dernier conseil suite aux travaux de modernisation de la station service. Un bilan sera effectué après quelques mois de fonctionnement et éventuellement la formule de calcul sera réévaluée.
- Chemin devant stabulation de M. BOUSQUET Daniel : La commune a empierré le chemin communal qui passe devant l'entrée de la laiterie. M BOUSQUET a effectué à ses frais le goudronnage.
- Le spectacle et goûte de Noël des aînés et des enfants des écoles se dérouleront le 13/12/2019 avec un spectacle des Cubiténistes

Séance levée à 00h20

Le Maire, Stéphane Leprettre